

996 11

GLAVERBEL HOLDING FRANCE
société anonyme au capital de 355 000 000 FRANCS
siège social : rue du Lyonnais 69800 SAINT-PRIEST

RCS LYON B 343 994 927

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 1999

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

DEPOT DU 22 SEP 1999
N° 66 B 13

669 200 131

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
le quatorze mai à dix heures

le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social de la société GLAVERBEL FRANCE SA, 6 Place des Degrès, Tour Pascal A, PARIS LA DEFENSE (92045), sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Luc WILLAME,
- Monsieur René WAUMAN,
- Monsieur Arthur ULENS,
- Monsieur Yves SCHOONEJANS.
- Monsieur Jacques RYSMAN.

Monsieur Nicolas SABRAN, représentant la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES, commissaire aux comptes titulaire est absent excusé.

Monsieur le Président ouvre la séance en constatant que plus de la moitié des membres du conseil sont présents et que, dans ces conditions, les délibérations peuvent être valablement prises.

Monsieur le Président expose ensuite au conseil les conditions actuelles de l'exploitation sociale et présente les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/1998,
2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
3. Etablissement du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires,
4. Examen des comptes de l'exercice 1998 et du projet de rapport de gestion - approbation du tableau de financement - rapport analysant ce document
5. Examen et approbation de la situation de l'actif disponible (valeurs d'exploitation exclues) et du passif exigible au 31 décembre 1998 - Rapport analysant cette situation,
6. Examen et approbation du plan de financement pour l'exercice 1999 -Rapports analysant ces documents,
7. Conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
8. Proposition de fixation des jetons de présence,
9. Démission de Monsieur Jean-Pierre DEPREZ en qualité de Directeur Général,
10. Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur René WAUMAN, démissionnaire,
11. Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur René WAUMAN, démissionnaire, ~~--- --~~
12. Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
13. Nomination d'un représentant permanent de la société GLAVERBEL HOLDING France
14. Proposition de transfert du siège social,
15. Proposition de modification corrélative des statuts,
16. Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires,
17. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ,
18. Questions diverses.

1- EXAMEN DES COMPTES ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Monsieur le Président donne au conseil tous renseignements sur les résultats de l'exercice social écoulé et lui soumet les comptes annuels dudit exercice ainsi que toutes les pièces comptables annexes.

Après en avoir délibéré, ainsi que des questions à porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, le conseil approuve, à l'unanimité, les comptes qui lui sont présentés et les arrête définitivement.

2- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le conseil propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1998, qui s'est traduit par une perte de 24 505 793 francs au poste de report à nouveau.

3- ETABLISSEMENT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES -CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Sur proposition de son Président, le conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, le 30 juin 1999, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration sur la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1998,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Démission de Monsieur Jean-Pierre DEPREZ en qualité de Directeur Général,
- Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur René WAUMAN, démissionnaire,

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur René WAUMAN, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un représentant permanent de la société GLAVERBEL HOLDING France
- Proposition de transfert du siège social,
- Proposition de modification corrélative des statuts,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ,
- Questions diverses.

Le conseil arrête ensuite les grandes lignes de son rapport à présenter aux actionnaires à l'Assemblée, qu'il charge son Président de rédiger. Il arrête également le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires, sous réserve des modifications qui pourraient lui être apportées à la suite de l'inscription des projets de nouvelles résolutions par les actionnaires.

En outre, le conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre l'exercice du droit de communication, dans les conditions, les délais et sous les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires.

4- Examen des comptes de l'exercice 1998 et du projet de rapport de gestion - approbation du tableau de financement - rapport analysant ce document.

Le Président indique au Conseil qu'il a fait préparer le projet de rapport de gestion qui devra être présenté à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998, ainsi que les résolutions à soumettre à cette Assemblée et l'ordre du jour de celle-ci.

Il demande aux membres du Conseil de lire les comptes de l'exercice 1998 .

Le Président ouvre ensuite la discussion sur les comptes et, après échanges de vues, il soumet à l'approbation du Conseil les projets de :

- | | |
|--|------------|
| 1) bilan, | (annexe 1) |
| 2) compte de résultat | (annexe 2) |
| 3) l'annexe de l'exercice 1998 | (annexe 3) |
| 4) ainsi que le tableau des résultats des 5 dernières exercices. | (annexe 4) |

Ces différents documents sont approuvés à l'unanimité, ainsi que le rapport de gestion dont il vient d'être donné lecture et qui est ainsi rédigé :

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 1998

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 1998 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Pour votre information, les autres documents prescrits par la loi sont joints en annexe de ce rapport, savoir :

- les comptes annuels de l'exercice écoulé
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- le tableau des filiales et participations
- les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- le texte du projet de résolutions.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 1998, l'activité de la Société a été la suivante :

a- Le groupe GLAVERBEL a acheté les activités verrières européennes du groupe PPG INDUSTRIES GLASS le 31 août 1998 et GLAVERBEL HOLDING FRANCE a été choisie pour être le support juridique de cette opération.

La société GLAVERBEL HOLDING FRANCE a payé le 31 août 1998 un montant total de 1 485 952 195,65 francs pour l'acquisition des titres et actifs détenus par PPG en France et en Italie.

b- Le financement de l'acquisition des titres du groupe PPG a été fait pour partie par une augmentation du capital et pour partie par recours à l'emprunt.

Un crédit de 1 550 000 000 francs a été mis en place par GLAVERBEL SERVICES à la date du 28 août 1998 au profit de GLAVERBEL HOLDING FRANCE pour permettre cette acquisition.

Ce crédit a été partiellement remboursé suite à l'augmentation de capital de 200 millions de francs de la société GLAVERBEL HOLDING FRANCE.

c- La société GLAVERBEL HOLDING FRANCE est revenue à son objet social original, à savoir: une société détentrice de titres et d'actifs. Cette société n'a plus aucun effectif en 1999.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Exposé sur évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société:

a- Au titre de l'année 1998, il ne sera distribué aucun dividende par les sociétés acquises du groupe PPG tant en France qu'en Italie.

La filiale VERTAL SUD EST versera des dividendes au titre de l'exercice 1998 d'un montant de deux millions de francs.

b- Il est ici rappelé que le périmètre d'intégration fiscale a été renouvelé pour une période de 5 ans et a été étendu à toutes les filiales françaises du groupe GLAVERBEL en ce compris les filiales détenues antérieurement par PPG.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

A titre exceptionnel, il sera remonté une somme de 25 millions d'Euro dans les comptes de GLAVERBEL HOLDING FRANCE de sa filiale italienne GLAVERBEL ITALY. Cette somme, qualifiée de remboursement de prime d'émission, sera principalement utilisée en remboursement d'une partie de la dette.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations.

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années

précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 105 000 F contre 10 912 500 F l'exercice précédent, soit une variation de -16,56%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 381 301 F contre 3 107 992 F pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,79%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 391 416 F contre 1 392 915 F pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,11%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 639 480 F contre 10 483 372 F l'exercice précédent, soit une variation de 1,49%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 481 296 F contre 946 420 F pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de -22 430 663 F des produits et frais financiers, il s'établit à -23 911 959 F contre -59 515 454 F l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -2 317 028 F contre 2 657 999 F pour l'exercice précédent,

- d'un crédit d'impôt de 1 723 195 F contre 1 421 496 F pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 1998 se traduit par une perte de -24 505 793 F contre une perte de -55 435 959 F l'exercice précédent, soit une variation de 55,79%.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -24 505 793 F.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter la perte de l'exercice au compte "report à nouveau".

Le résultat pour 1998 ressort avec une perte de	24 505 792,57 F
Compte tenu du report à nouveau débiteurs des exercices antérieurs qui s'élève à	86 316 108,73 F
Le montant à affecter est donc de	110 821 901,30 F

Nous proposons de l'affecter en report à nouveau débiteurs.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent à 245 956 064 F.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

PUBLICITE LEGALE

En application du décret n° 83.1020 du 29 novembre 1983, nous sommes tenus de déposer en deux exemplaires, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- le présent rapport de gestion,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes, éventuellement complété de ses observations sur les modifications apportées par l'Assemblée Générale Ordinaire aux comptes qui lui ont été soumis,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale et la résolution votée.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

5- Examen et appobation de la situation de l'actif disponible (valeurs d'exploitation exclues) et du passif exigible au 31 décembre 1998- rapport analysant cette situation:

Monsieur le Président demande aux membres de la réunion de lire l'annexe 5 de leur dossier afin de faire part de leurs éventuelles remarques ou poser d'éventuelles questions.

6- Examen et appobation du plan de financement pour l'exercice 1999 - Rapport analysant ces documents :

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de lire les rapports sur le plan de financement prévisionnel pour 1999 (annexe 6) et de faire part de leurs éventuelles remarques.

7- Conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966:

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

8 - Répartition des jetons de présence.

Monsieur le Président expose que l'Assemblée Généraleordinaire qui s'est tenue le 30 décembre 1998 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à la somme de 383748 francs pour la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer ladite somme de la façon suivante :

- la somme de 181 642 francs à Monsieur Arthur ULLENS
- la somme de 125 683 francs à Monsieur Yves SCHOONEJANS
- la somme de 76 423 francs à Monsieur Jacques RYSMAN

9- Démission de Monsieur Jean-Pierre DEPREZ en qualité de Directeur Général :

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre DEPREZ de son poste de Directeur Général .

Le Conseil remercie Monsieur DEPREZ pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

10 - Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur René WAUMAN démissionnaire :

A la suite de la démission de son poste d'administrateur et corrélativement de celui de Président du Conseil d'Administration de Monsieur René WAUMAN, il est demandé au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil remercie Monsieur WAUMAN pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Georges VAN TIEGHEM en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur René WAUMAN pour toute la durée de son mandat.

11 -Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur René WAUMAN, démissionnaire :

A la suite de la démission du poste de Président du Conseil d'Administration de Monsieur René WAUMAN, il est demandé au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil remercie Monsieur WAUMAN pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Luc WILLAME en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Luc WILLAME déclare accepter ces fonctions.

Puis, il préside la réunion du Conseil.

12- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration:

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

13 Nomination d'un représentant permanent de la société GLAVERBEL HOLDING France :

Le Président précise alors au Conseil que la société GLAVERBEL HOLDING FRANCE est nommée administrateur dans plusieurs sociétés filiales du groupe, il convient, en conséquence, et conformément à la loi de désigner une personne

physique qui représentera à titre permanent la société pour l'exercice de ses mandats d'administrateur.

Plusieurs échanges de vues ont alors lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de désigner:

Monsieur Emmanuel DUPONT

demeurant 8 avenue Claude Perrault (92330) SCEAUX

en qualité de représentant permanent de ladite société et pendant toute la durée des mandats d'administrateur de la société.

14 - Proposition de transfert du siège social:

Monsieur le Président indique qu'il est utile de procéder au transfert du siège social à PARIS LA DEFENSE (92045), Tour Pascal A, 6 Place des Degrés.

Ce transfert s'effectuerait à compter du 1er juillet 1999.

Le Conseil après en avoir délibéré, sur la proposition de son président, décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire pour le 30 juin 1999.

15- Proposition de modification corrélative des statuts :

Sur proposition du Président du Conseil, il est décidé de modifier l'article des statuts de la façon suivante:

« SIEGE SOCIAL :

Article 4 :

« Le siège social est fixé à : Tour Pascal A, 6 Place des Degrés, 92045 PARIS LA DEFENSE. »

16- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires:

Monsieur le Président demande ensuite au Secrétaire du Conseil d'Administration de lire le projet de résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qu'il propose de tenir le 30 juin 1999 à 10 heures.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 1998 établis conformément aux dispositions légales et faisant apparaître un résultat négatif avant impôts de 23 911 959 francs approuve ces rapports et comptes, ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Troisième Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre DEPREZ en qualité de Directeur Général.

Quatrième Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Georges VAN TIEGHEM en qualité de nouvel administrateur.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Luc WILLAME en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sixième Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Emmanuel DUPONT en qualité de représentant permanent.

Septième Résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1998, en outre, elle donne quitus entier et définitif de leur gestion à Messieurs WAUMAN et DEPREZ.

Huitième Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de transférer à compter du 30 juin 1999, le siège social de la société à PARIS LA DEFENSE (92045) Tour Pascal A, 6 Place des Degrés, et de modifier, en conséquence, le paragraphe 1 de l'article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts de la manière suivante:

« ARTICLE 4 :

SIEGE SOCIAL :

« Le siège social est fixé à : Tour Pascal A, 6 Place des Degrés
92045 PARIS LA DEFENSE

Neuvième Résolution:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts ou de publicité exigées par la Loi.

Ordre du Jour de l'Assemblée:

- Conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966
- Lecture des rapports de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 1998
- Affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration
- Nomination d'un représentant permanent
- Ratification du transfert du siège social et de la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Les projets de résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée sont approuvés à l'unanimité ainsi que la date de celle-ci

17. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

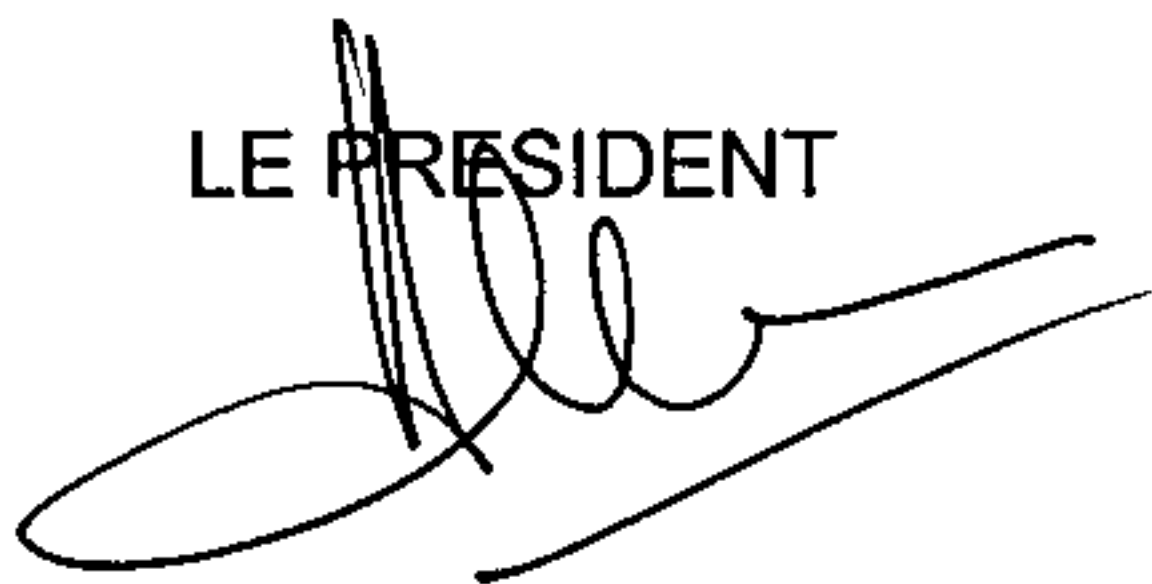
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité exigées par la loi.

18. QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à délibérer, le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par le Président et un Administrateur.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

UN ADMINISTRATEUR